

Pôle Police municipale des Hauts de France



Bulletin 07-2021

Cher(e) collègue et ami(e),

Les mots « Liberté, Égalité, Fraternité » ont-ils encore un sens dans notre pays ???

La liberté, l'égalité et la fraternité sont inscrits dans notre constitution et sont de plus en plus bafoués, remis en question avec par exemple l'obligation vaccinale, le pass sanitaire, la surveillance de nos faits et gestes par la prolifération de caméras voir illégalement installées dans certains cas, égalité des salaires, des emplois, l'entraide entre citoyens....

Ces principes fondamentaux sont des droits que nos aïeux ont obtenus après bien des batailles, des guerres.

Pour rappel, certains de nos aïeux en ont perdu la tête.

Aujourd'hui, ces principes inscrits dans notre constitution sont remis en question dans leurs globalités.

Les actualités de ces derniers jours confirment de plus en plus mais propos.

Dans cet édito de Septembre 2021, vous avez un condensé des informations parues dans divers revues spécialisées relatives à notre profession de garde-champêtre, Agent de Surveillance de la Voie Publique et Policier Municipal durant la période estivale avec des réponses ministérielles plus ou moins ubuesques sur la reconnaissance de notre profession par notre ministre de l'intérieur et autres députés-sénateurs sur nos justes demandes sociales (conditions de travail, rémunération, missions, l'absence de dialogue social, pas de réunion de la commission consultative....).

Divers textes de loi ont été promulgués cette année et augmentent les missions et pouvoirs des agents précités et tout ça sans compensation financière.

Jamais les policiers municipaux et gardes champêtre n'ont autant été victimes d'agressions physiques ; jamais ils n'ont été autant sollicités notamment depuis le début de la pandémie assurant avec professionnalisme leurs missions traditionnelles et un contrôle des mesures sanitaires.

Les policiers municipaux et gardes champêtres sont des professionnels de la sécurité publique par nature obéissants. Pour autant, ils ne supporteront pas plus longtemps d'être « foulés au pied » par les décideurs publics qui ont toujours une excellente raison de ne pas ouvrir les négociations. (...)

Si ces légitimes revendications ne sont pas entendues dans le cadre du dialogue social et surtout suivies d'effet, ils en prendront acte et n'en doutent pas descendront dans la rue pour manifester leur fort mécontentement... »

Le Beauvau de la Sécurité est terminé et on apprend que le Ministre de l'Intérieur envisage d'entendre les doléances des Policiers Municipaux et ce à quelques mois de l'élection présidentielle.

Le Président de la République annonce un contrôle des policiers et la mise en place d'une délégation parlementaire sur ce dossier. (Lol)

« Emmanuel Macron va annoncer mardi en milieu de journée la mise en place d'un nouvel outil de contrôle des forces de l'ordre. Cette nouvelle délégation parlementaire sera constituée de députés et de sénateurs, spécialisés sur ces questions de manière permanente. L'IGPN, quant à elle, n'est pas supprimée. »

INFO EUROPE 1

Domage qu'il ne l'ait pas fait avant l'affaire BENALLA !!!

Monsieur le Ministre de l'Intérieur, les Policiers Municipaux ne sont pas dupes de vos manipulations pré-électorales. D'autres ont essayé avant vous et sont partis tête basse !!!

Nous ne voulons plus de promesses mais des actes concrets !!!

Les membres du Comité de rédaction du Pôle Police Municipale des Hauts de France vous en souhaitent bonne lecture.

Prenez soin de vous et de vos familles.

Retrouvez-nous sur www.pole-police-hauts-de-france.fr

Pôle
Police municipale
des Hauts de France



Sommaire

INFORMATION NATIONALE

- Loi pour une sécurité globale préservant les libertés ...
- COVID-19 : les dernières infractions
- Reconnaissance faciale : La Cnil adresse un avertissement à la ville de Valenciennes
- Jean-Michel WEISS, rencontre et entretien avec le ministre de l'intérieur à La Grande Motte (34)
- Vidéo-verbalisation en matière de propreté ... la FA-FPT a saisi le Ministère de l'Intérieur
- L'exécutif publie trois modèles de documents qui régissent les relations entre les collectivités et les gens du voyage
- Fourrières automobiles : des précisions
- Contrats de sécurité intégrée : les communes sans police municipale presque totalement oubliées
- Légalisation de signature : quelles obligations pour le Maire ?
- Pass sanitaire : un maire peut-il refuser que la police municipale effectue les contrôles ?
- Fourrières automobiles - pouvoirs de prescription du maire
- Contrôle technique des motos : le décret a peine publié, il est suspendu
- Deux roues : expérimentation d'une signalisation relative à la circulation inter-files
- La police municipale de Paris va pouvoir entrer en service
- Sécurité : échange entre le directeur général de la gendarmerie et les représentants de l'APVF
- Les facteurs d'accidents mortels de la circulation en France en 2015
- Pass sanitaire dans la fonction publique territoriale : les règles à retenir pour les maires employeurs
- Jean Castex signe la charte d'engagement du Territoire de sécurité urbain et rural
- Six actifs occupés sur dix signalent être exposés à des conflits de valeurs dans leur travail : qui est concerné et quels liens avec la santé ?
- Les dates des vacances de Toussaint 2021
- Tout savoir sur le pass sanitaire
- Mise à jour des attestations de formation continue 2021
- L'obligation de mise en vente d'éthylotests dans les débits de boissons alcoolisés à emporter et en ligne entre en vigueur le 1er juillet 2021

LOIS DECRETS ARRETES CIRCULAIRES

- Loi : Promulgation de la loi Climat & Résilience
- Loi : (Pour information) Renforcement de la prévention en santé au travail - Publication de la loi
- Loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République
- Décret : Covid-19 : formation et titularisation, des règles dérogatoires
- Décret : Nouvelle expérimentation de la circulation inter-files
- Décret : Police Municipale de Paris : la publication de plusieurs décrets
- Décret : Création d'un dispositif visant à indemniser le télétravail dans la fonction publique.

- Décret : Le forfait télétravail entre en vigueur au 1er septembre 2021
- Décret : Dispositions précisant les modalités d'application de la procédure de l'amende forfaitaire délictuelle
- Décret : Pneus hiver - Prise en compte des évolutions réglementaires introduites par le décret du 16 octobre 2020
- Décret : Police municipale de Paris - Création du corps de catégorie A de directeur de police municipale de Paris
- Décret : Police municipale de Paris - Création du corps de catégorie B de chef de service de police municipale de Paris
- Décret : Police municipale de Paris - Création du corps de catégorie C des agents de police municipale de Paris
- Décret : Conditions d'exercice et de formation des équipes cynotechniques intervenant dans les transports publics
- Arrêté : Le montant du «forfait télétravail» est fixé à 2,5 euros par journée de télétravail effectuée dans la limite de 220 euros par an.
- Arrêté du 12 juillet 2021 portant diverses mesures applicables au droit individuel à la formation des élus locaux
- Arrêté : Autoroutes : les nouveaux tarifs de dépannage
- Arrêté : Détention et utilisation des artifices de divertissement - Adaptations temporaires
- Circulaire : Rappel - Généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours à l'échéance du 31 décembre 2021 (circulaire du 02 octobre 2018)
- Circulaire : Vaccination des agents des services publics (Instruction du 13 juillet 2021)
- Circulaire : Rodéos urbains : plusieurs villes vont prendre en charge à titre gracieux les véhicules saisis
- Circulaire : Mise en œuvre des contrats de sécurité intégrée
- Circulaire : Plan interministériel de prévention et de lutte contre les violences liées aux bandes et groupes informels
- Communiqué : Mariage civil et pass sanitaire
- Le contrôle technique des deux-roues suspendu «(jusqu'à nouvel ordre)».

JURISPRUDENCE

- Uniformisation du temps de travail des agents
- Prime de fin d'année : son versement peut être liée à l'absentéisme
- Tranquillité publique : un maire peut-il tout interdire ?
- RIFSEEP - Le plafond du complément indemnitaire annuel ne peut pas être limité à 1€
- La réglementation relative à l'utilisation des pesticides à proximité des habitations n'est pas suffisamment protectrice de la santé des riverains
- Une collectivité territoriale peut légalement, quel que soit l'état de ses finances, procéder à une suppression d'emploi par mesure d'économie.
- Refus de protection fonctionnelle à un agent dont les agissements sont constitutifs d'une faute personnelle
- Police spéciale des cirques avec animaux sauvages - Incompétence du Maire
- Contentieux du stationnement payant
- Le Conseil d'État juge que plusieurs techniques de chasse traditionnelles des oiseaux sont illégales

- Délai de répétition d'une somme indûment versée par une personne publique à l'un de ses agents au titre de sa rémunération –
- Prime de départ en retraite des agents des collectivités territoriales - Aucun fondement légal à son versement mais une possibilité dans le cadre du RIFSEEP
- Annulation du maintien d'un fonctionnaire en surnombre à la suite de la suppression de son emploi - Recherche d'un reclassement
- Éboulements sur une propriété privée : négligences du propriétaire et responsabilité de la collectivité
- Mauvais écoulement des eaux pluviales après des travaux de voirie : responsabilité sans faute de la commune et pouvoir d'injonction du juge administratif
- Demande de protection fonctionnelle pour deux raisons différentes - Refus consécutif au manque de précision des pièces déposées au dossier
- Vols de sacs poubelle - La proportionnalité de la sanction aux faits commis s'apprécie au regard de la gravité des faits, compte tenu notamment des missions et des obligations de l'agent
- Demande de protection fonctionnelle pour deux raisons différentes - Refus consécutif au manque de précision des pièces déposées au dossier
- Compte rendu d'évaluation considéré comme légal malgré l'observation du DGS présentant un caractère tendancieux et inapproprié
- Stationnement : la preuve du paiement immédiat de la redevance peut être établie par tout moyen
- Compte rendu d'évaluation considéré comme légal malgré l'observation du DGS présentant un caractère tendancieux et inapproprié
- Grève - Sanction d'un agent pour avoir refusé sa réquisition malgré l'illégalité de celle-ci
- L'agent a commis une faute en refusant d'obéir à un ordre de sa hiérarchie
- Ancien agent public sollicitant l'ARE - Satisfaction par l'intéressé de la condition d'aptitude à l'emploi
- Protection du paysage - Institution d'un cône de vue ou d'un secteur assortis de prescriptions, y compris d'inconstructibilité
- Propos portant sur un différend interne au service et tenus publiquement - Exclusion temporaire de fonctions pour une durée de six mois
- Risque naturel identifié - L'abstention du maire à faire usage de son pouvoir de police générale peut engager la responsabilité de la commune, même si l'administré était informé des risques encourus
- Permis de construire - Sauf circonstances particulières, l'intérêt pour agir s'apprécie à la date d'affichage en mairie de la demande du pétitionnaire ".
- Interdiction d'abattre des arbres bordant les voies de communication - Autorisation d'urbanisme valant octroi de la dérogation pour les besoins de projets de construction
- La privation de tout accès à la voie publique est susceptible de constituer une atteinte grave et manifestement illégale à cette liberté - Retrait de chicanes anti-caravanes
- Monument funéraire indivisible - «Le Baiser» de Brancusi ne peut pas quitter le cimetière du Montparnasse
- Le Conseil d'État juge que la chasse à glu est illégale
- Protection de l'enfance - La Cour de cassation valide la levée du secret professionnel, sous certaines conditions
- Le partage d'informations à caractère secret dans les commissions traitant des situations de personnes accompagnées

- Une collectivité n'est pas tenue de définir, de manière uniforme, le temps de travail de l'ensemble des agents du service, ni même de ceux qui exercent les mêmes fonctions.
- Entretien des chemins ruraux - Obligation des communes
- Un supérieur hiérarchique mis en cause ne peut régulièrement statuer sur la demande de protection fonctionnelle présentée par son subordonné
- Barbecue et voisinage : y a-t-il des règles ?
- Une commune peut revenir sur la vente d'une parcelle de son domaine privé à un particulier dans le délai de quatre mois suivant la délibération, uniquement si la délibération est illégale
- Révocation d'une ATSEM, notamment aux motifs de gestes violents et de paroles dénigrantes et humiliantes envers certains enfants
- Salariés des fourrières chargés notamment des animaux dangereux - Des formations complémentaires peuvent être dûes si cela s'avère nécessaire.

QUESTIONS REPONSES PARLEMENTAIRES

- Séparation des pouvoirs
- Les dangers du phénomène d'exploration urbain
- Conditions de rémunération, retraite, et évolutions ...
- Entretien des fossés
- Amende pour dépôt sauvage d'ordures
- Compétences intercommunales et communales sur la gestion des déchets et des dépôts sauvages
- Non-surveillance d'une zone aménagée pour la baignade
- Statut des agents de police municipale
- Vente ambulante sur les plages
- Statut des gardes champêtres
- Lutte contre les vols de véhicule
- Techniques d'interventions dite d'immobilisation par les forces de l'ordre
- Signalisation des pistes cyclables
- Arrêtés de police des maires et verbalisation électronique
- Encadrement des véhicules non homologués
- Expérimentation de lanceurs de paintball par les forces de l'ordre
- Vente ambulante sur le littoral
- Limite aux nombres de participations aux concours de la fonction publique
- La ligne discontinue transversale en amont du passage piéton
- Occupation du domaine public : quelle redevance ?
- Déroulement de carrière des gardes champêtres
- Prise en charge des frais de mutuelle dans la Fonction Publique
- Dépôts sauvages
- Enlèvement d'un animal sur une route
- Amendes pénales impayées
- Accès au fichier ADOC par les policiers municipaux
- Accès au fichier national d'immatriculation pour les gardes champêtres
- Subventions aux équipements des polices municipales
- Accès à l'application ADOC pour les APJ et les agents administratifs
- Établissement des procurations - L'habilitation des policiers municipaux placés sous l'autorité du maire de la commune est susceptible d'être contestée sur le plan de la neutralité du scrutin

- Placement d'enfant sur décision judiciaire - Maintien des allocations familiales
- Prise en charge des dépôts sauvages par les éco-organismes
- Contrôles routiers - Les maires peuvent acquérir et utiliser tous les moyens homologués pour constater ces infractions
- Arrêtés de police des maires et verbalisation électronique
- Suppression des taxes communales sur les opérations funéraires
- Service de location de vélos à assistance électrique pour les agents publics
- Prise en charge financière des agents placés en autorisation spéciale d'absence en raison de la crise sanitaire
- Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) a pour mission de produire et de mettre à la disposition du grand public des statistiques et des analyses sur la sécurité intérieure et la délinquance.
- Recrudescence des actes d'incivilité et de malveillance à l'encontre des gérants de cirques familiaux
- Problèmes posés par une police nationale en sous-effectif dans certaines communes
- Violences urbaines durant les confinements
- Lutte contre les nuisances sonores liées à la circulation de motos tout terrain et de quads en milieu rural
- Mise en place des lignes directrices de gestion des collectivités territoriales - Création de commissions ad hoc, intervenant en substitution des CAP ?
- Négociation collective dans la fonction publique : mode d'emploi
- Bonification pour la retraite des policiers municipaux
- Explosion de la délinquance en zone gendarmerie ?
- Modalités de reconstruction du mur d'enceinte d'une école
- Implantation d'éoliennes soumise à l'obtention d'une autorisation environnementale délivrée par le préfet
- Mise en place des lignes directrices de gestion des collectivités territoriales - Création de commissions ad hoc, intervenant en substitution des CAP ?
- Capacité d'une commune à rédiger un acte
- Comment harmoniser l'organisation du temps de travail de la police nationale et des polices municipales ?
- Comment aider les maires à faire face à la prolifération des chiens errants qui menacent la faune sauvage et le pastoralisme ?
- Accès aux dossiers individuels des fonctionnaires
- Choix des communes pour l'inscription des morts pour la France sur les monuments aux morts
- La victime d'un trouble de voisinage trouvant son origine dans un logement donné en location peut en demander réparation au propriétaire
- Police de sécurité du quotidien - Évaluation de l'efficacité
- Condition d'octroi de l'honorariat aux maires
- Conditions de délivrance d'une autorisation d'occupation d'une dépendance du domaine public
- Forfaits de stationnement payant - Comment simplifier les procédures de contestation
- Conditions de prise en charge des frais d'avocat d'un conseil municipal par une commune
- Compétences intercommunales et communales sur la gestion des déchets et des dépôts sauvages
- Mesures prises contre la prolifération des ralentisseurs illégaux

- Responsabilité de l'entretien d'une route départementale traversant une commune - Le département et la commune concluront utilement une convention visant à clarifier leurs obligations respectives
- Policiers municipaux : Où en est-on des dossiers prime de risque, reconnaissance de la pénibilité et attribution d'une NBI pour les agents titulaires d'une qualification spécifique ?

BON A SAVOIR

- **Quels professionnels doivent présenter leur passe sanitaire à partir du 30 août ?**
- La vaccination devient obligatoire pour certaines professions
- Obligation de présentation d'un pass sanitaire sur le lieu de travail et vaccination obligatoire contre la Covid-19 dans la FPT - Note d'information de la DGCL (mise à jour du 11/08/2021)
- Pluie, crues soudaines et inondation : APIC et Vigicrues flash, des services d'avertissement pour répondre aux besoins des autorités locales de gestion de crise
- Secours d'urgence à personne : parution de guides de bonnes pratiques
- Chiffres-clés sur les conditions de travail et la santé au travail
- Quand le travail perd son sens - L'influence du sens du travail sur la mobilité professionnelle, la prise de parole et l'absentéisme pour maladie
- «La liberté d'opinion des agents des services publics n'est pas une option : c'est un droit, fondamental !» - Guide du devoir de réserve et de la liberté d'expression des agents publics
- Passe sanitaire : quelles sanctions si je ne respecte pas sa présentation ou son contrôle ?
- Rémunération dans la fonction publique : les nouvelles modalités de calcul de la GIPA
- GIPA 2021 : suis-je concerné ? - L'UNSA FP met à disposition des agents une calculatrice permettant de vérifier s'ils peuvent en bénéficier.
- Obligation vaccinale et passe sanitaire - Mesures qui concernent les agents des collectivités territoriales (analyse du CIG Grande Couronne)
- Compte personnel de formation : une aide financière pour se former dans le numérique
- Découvrez le kit pratique pour agir sur la charge de travail
- Établissements d'accueil des enfants de moins de six ans - Modalités de transmission des disponibilités d'accueil à la CNAF (site monenfant.fr)
- Accompagnant éducatif et social - Nouvelles modalités relatives au diplôme d'Etat
- Justice environnementale - Nouvelles dispositions d'application de la loi.
- Centres d'hébergement et de réinsertion sociale - Tarifs plafonds et dotations régionales au titre de l'année 2021 applicables en fonction des GHAM dont ces établissements relèvent
- Respect de l'intimité, des droits sexuels et reproductifs des personnes accompagnées dans les ESSMS relevant du champ du handicap et de la lutte contre les violences.

- Délai de l'action décennale interrompu par une demande d'expertise
- Responsabilité pour défaut d'entretien normal d'un ouvrage - La commune doit apporter la preuve de l'entretien normal de l'équipement public en cause.
- Purification des eaux usées - Le troisième plan micropolluants conservera et renforcera les principaux axes en cours
- Assistantes maternelles confrontées aux problèmes de pajemploi
- Conséquences des réformes statutaires en matière de droit à pension - Conséquences des réformes statutaires en matière de prolongation d'activité
- Négociation collective dans la fonction publique : mode d'emploi
- «La liberté d'opinion des agents des services publics n'est pas une option : c'est un droit, fondamental !» - Guide du devoir de réserve et de la liberté d'expression des agents publics
- Une prime de départ en retraite des agents territoriaux ? Oui, c'est possible ! (rappel de l'UNSA)
- Prime de départ à la retraite : possible versement via le RIFSEEP ?
- CNRACL - L'espace personnel de vos agents se modernise
- Qu'est-ce que la «discrimination positive» ?
- Dialogue social
- Le stationnement sur l'espace public : une boîte à outils du Cerema
- Régime de protection sociale des fonctionnaires : les congés pour maladie et accident
- Le 3919 pour les femmes victimes de violence accessible 24h/24 et et 7 jours sur 7
- La durée du congé paternité et d'accueil de l'enfant passe à 28 jours
- Qu'est-ce qu'une discrimination ?
- Cas particulier de prolongation d'activité

OFFRE D'EMPLOI

- Nord | Pas-de-Calais | Picardie

Ce sommaire vous a donné l'envie d'en savoir plus.

Rien de plus simple :

Adhérez !



Pôle Police municipale des Hauts de France



ADHESION

OU RENOUELEMENT D'ADHESION

AU BULLETIN D'INFORMATIONS DES AGENTS(ES) DE POLICE MUNICIPALE, GARDES-CHAMPETRES ET AGENTS(ES) DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

Nom et Prénom : _____

Grade et Fonction : _____

Adresse personnelle : _____

Adresse professionnelle : _____

 personnel : _____  professionnel : _____

 adresse électronique : _____

* L'adhésion en isolé pour 2021 est de 72€. 66% sont déductibles des impôts. Pour les personnes imposables préciser le montant de l'adhésion sur votre déclaration des revenus. Pour les non imposables 66% du montant de l'adhésion leur sera reversée par la Trésorerie des finances publiques.

A faire parvenir à :

FAFPT | Union Régionale Hauts de France

Pôle Police Municipale FAFPT HAUTS DE FRANCE - Service comptabilité

45 rue de l'Union 59150 Wattrelos

POLE POLICE MUNICIPALE FAFPT DES HAUTS DE FRANCE

pole-pm-fafpt-hdf-site@pole-police-hauts-de-france.fr

Retrouvez nous sur :

pole-police-hauts-de-france.fr